

**Arrêté n°2022-14 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à  
Mme HUMEAU (Née GOUGET) Gwenaëlle, adjoint administratif territorial**

Le Maire

*Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 (ou L5211-9),*

*Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L712-1 et L712-12*

*Vu la loi n°91-73 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales et notamment son article 27*

*Vu le décret n° 93-863 du 18 juin 1993 relatif aux conditions de mise en œuvre de la nouvelle bonification indiciaire dans la Fonction publique territoriale,*

*Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet*

*Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la Fonction publique territoriale,*

*Vu l'arrêté n°2022-02,*

*Considérant que Mme HUMEAU (Née GOUGET) Gwenaëlle, exerce les fonctions suivantes : Secrétaire de Mairie,*

**arrête :**

**Article 1 : Attribution et montant**

Une bonification indiciaire de 30 points est attribuée à Mme HUMEAU (Née GOUGET) Gwenaëlle, adjoint administratif territorial.

**Article 2 : Périodicité**

La NBI sera versée mensuellement à compter du 2 mars 2022, dans les mêmes proportions que le traitement de base. L'agent percevra le rappel de traitement correspondant

**Article 3 : Voies et délais de recours**

En cas de contestation, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'agent, faire l'objet d'un recours administratif préalable devant l'auteur de la décision et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de NANTES.

**Article 4 : Exécution**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Mayenne, M. le Comptable de la collectivité et à l'intéressé(e).

Notification à l'agent le :

Signature de l'agent

Fait à La Roë \_\_\_\_\_,

le 25 avril 2022 \_\_\_\_\_

Le Maire,